

18-24 NOVEMBRE 2025 : SEMAINE MONDIALE POUR UN BON USAGE DES ANTIBIOTIQUES

Sous la devise « Agissons maintenant : protégeons notre présent, sécurisons notre avenir », débute aujourd'hui la Semaine mondiale pour un bon usage des antibiotiques. Ce thème souligne le besoin d'actions pour poursuivre la lutte contre la résistance aux antibiotiques, une menace non seulement pour la santé humaine mais aussi pour nos animaux et l'environnement. En Belgique, l'utilisation des antibiotiques diminue chez les animaux, ainsi que les résistances vis-à-vis de certaines de ces molécules. Ces résultats encourageants constituent une base solide sur laquelle nous pouvons continuer à travailler afin de sécuriser l'utilisation des antibiotiques pour les générations futures.

Les bactéries résistantes aux antibiotiques représentent un danger pour la santé et le bien-être de l'homme et des animaux. Les bactéries résistantes peuvent se transmettre de l'animal à l'humain et inversement, par contact direct ou indirect via l'environnement. Une approche dite « Une seule santé » qui intègre l'humain, l'animal et l'environnement est à la base de la politique belge de lutte contre l'antibiorésistance (RAM).

Les résultats de la lutte contre la RAM dans le secteur animal sont très encourageants. Depuis 2011, la vente totale d'antibiotiques à usage vétérinaire a été réduite de 59,9 % en Belgique. Dans le même laps de temps, les ventes des classes d'antibiotiques qui ont été définies comme d'importance critique et à priorité élevée pour la santé humaine ont baissé de 81 % pour les quinolones et les céphalosporines de 3^e et 4^e générations et de 85,4 % pour la colistine¹. Un système national de collecte et de suivi de l'usage des antibiotiques en exploitation est en place depuis 2017 pour les porcs, les veaux de boucherie, les poulets de chair et les poules pondeuses. La collecte et l'analyse des données a permis de mesurer l'usage des antibiotiques au niveau des exploitations. Il s'agit d'un système efficace pour conscientiser les acteurs de terrain. Le coaching des éleveurs permet d'apporter des solutions concrètes à des exploitations ayant une utilisation élevée d'antibiotiques pendant plusieurs années consécutives.

Depuis 2023, la collecte des données a été étendue aux autres bovins, aux dindes et à d'autres catégories de volailles. L'évolution de l'usage des antibiotiques dans ces secteurs sera suivie et fera également l'objet d'un rapportage individuel afin d'encourager à utiliser moins et mieux les antibiotiques. À partir de 2026, la collecte des données débutera chez les autres animaux producteurs de denrées alimentaires (petits ruminants, canards, lapins, poissons) et chez les chevaux. À partir de 2029, l'usage des antibiotiques sera monitoré aussi chez les animaux de compagnie. « Mesurer, c'est savoir », la prise de conscience est le fondement de tout changement de comportement permettant de réduire l'usage des antibiotiques et ainsi, le développement des résistances.

La semaine mondiale pour le bon usage des antibiotiques est consacrée à la communication et la sensibilisation à l'utilisation rationnelle des antibiotiques. La Dr. Fabiana Dal Pozzo, coordinatrice du Centre de connaissances concernant l'utilisation des antibiotiques et l'antibiorésistance chez les animaux (Antimicrobial Consumption and Resistance in Animals, AMCRA), rappelle que la campagne « [Parlons antibiotiques](#) » a été lancée pour la première fois en Belgique en 2022. Il s'agit d'une campagne qui facilite le dialogue entre prescripteurs, patients et propriétaires d'animaux et permet d'informer correctement sur les bonnes pratiques et le bon usage des antibiotiques grâce à des questions telles que « Mon chat a les mêmes symptômes que l'an dernier, puis-je utiliser le reste d'antibiotiques ? », ou encore « Les résistances chez les animaux peuvent-elles poser des problèmes

¹ Les résultats détaillés de vente et d'utilisation des antibiotiques à usage vétérinaire en Belgique sont disponibles dans le dernier [rapport BelVet-SAC](#). Une synthèse des résultats de vente, d'utilisation et de résistance, ainsi que des activités des organisations signataires de la « Convention antibiotiques » peut être consultée dans les rapports publics disponibles sur les sites www.amcra.be et www.afsca.be.

pour l'homme ? ». Le matériel de la campagne (posters, brochures et vidéos) peut être gratuitement commandé ou téléchargé par les vétérinaires. Ils jouent un rôle fondamental dans cette question dont l'impact sociétal est très important.

L'autorité fédérale et les partenaires sectoriels concernés par la réduction de l'usage des antibiotiques dans le secteur animal travaillent à une nouvelle « Convention antibiotiques » afin de poursuivre les efforts conjoints déjà réalisés et d'atteindre les objectifs de réduction définis par l'AMCRA dans sa Vision 2030. En parallèle, un nouveau Plan d'Action National « One Health » de lutte contre la résistance aux antimicrobiens est attendu en Belgique visant à la protection de la santé humaine, animale et environnementale, en préservant l'efficacité des antibiotiques pour les générations futures.

Plus d'informations

Dr Fabiana Dal Pozzo – coordinatrice de l'AMCRA

+ 32 479 56 04 20

fabiana.dalpozzo@amcra.be

La réduction de l'utilisation d'antibiotiques et leur utilisation responsable constituent les piliers des trois plans successifs de l'AMCRA, les « [Vision 2020](#) », « [Vision 2024](#) » et « [Vision 2030](#) ». Ces plans ont été conçus dans le but de faire diminuer l'antibiorésistance en médecine vétérinaire en Belgique. En réponse à la nécessité de sensibiliser les vétérinaires au bon usage des antibiotiques et de les guider dans le choix d'un traitement antibiotique, l'AMCRA a élaboré des vade-mecum pour la prise en charge des principales maladies infectieuses des espèces animales domestiques. Ces vade-mecum prennent en compte plusieurs critères, dont l'importance de l'antibiotique pour la santé publique (www.e-vademecum.be).

La « [Convention entre l'Autorité fédérale et tous les partenaires sectoriels concernés par la réduction de l'usage d'antibiotiques dans le secteur animal](#) » a été signée, pour la période 2021-2024, par le gouvernement fédéral, représenté par les ministres de la Santé et de l'Agriculture, et par les différentes organisations sectorielles concernées : pharma.be, ABS, BFA, Boerenbond, FWA, les organisations du secteur avicole (Landsbond Pluimvee et VEPEK), les associations vétérinaires UPV, VeDa et SAVAB-Flandre, les Ordres régionaux des vétérinaires (NGROD et CRFOMV), les organisations de santé animale DGZ et ARSIA, les gestionnaires de cahiers des charges Belbeef, Belplume, Belpork, BVK asbl, Codiplan, MilkBE, Registre AB, et AMCRA.

De plus amples informations sont disponibles sur le [site de l'AMCRA](#), le [site de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire \(AFSCA\)](#), le [site de l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé \(AFMPS\)](#), le [site du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement](#) et le site dédié à la campagne « [Parlons antibiotiques](#) ».